

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre, pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

EXTERIEUR.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

(Extrait d'une lettre particulière.)

Boston, le 26 août. — Le voyage du général Lafayette dans les divers états de l'Union n'est qu'une suite de triomphes. Les fêtes qui lui ont été données à Boston ont été des plus brillantes; le lundi, cette ville était encombrée de monde. Les diligences arrivaient à toutes les heures de la nuit, et beaucoup de voyageurs, ne pouvant se procurer des gîtes dans les auberges, furent obligés de coucher dans leurs voitures. Le mercredi toute la population était en mouvement pour accompagner M. Lafayette à Cambridge, où il devait se rendre pour l'ouverture de l'Université. Les habitans de Cambridge bordaient les rues, les femmes et les jeunes filles à gauche et les hommes à droite. Les femmes portaient à leur chapeau un ruban bleu sur lequel était le portrait de M. Lafayette, et les jeunes filles en avaient de semblables qui leur servaient de ceintures. Deux faisceaux de drapeaux traversaient la route, et un superbe arc-de-triomphe de 40 pieds de hauts s'élevait au centre de la ville, il portait les quatre inscriptions suivantes: Lafayette, Héros, Sage, Patriote.

À midi il arriva à Cambridge, et fut reçu par le président au milieu d'un nombre infini de spectateurs dont les acclamations retentissaient au loin. M. Lafayette se rendit à la salle des exercices, où se trouvaient réunis les étudiants et un grand nombre de vieillards arrivés des points les plus éloignés pour saluer celui qui rendit tant de services à leur nation. Le général est revenu le soir, escorté par des troupes de musiciens et un nombreux concours de peuple.

Il est difficile de se faire une juste idée de l'enthousiasme de la population. M. Lafayette est véritablement l'hôte de la nation, et aucun envie le bonheur de lui offrir tout ce qui peut lui être nécessaire. Son fils envoya dernièrement acheter en secret un chapeau; le marchand découvrit que le chapeau était destiné à M. Lafayette, refusa l'argent, et dit qu'il était payé depuis 40 ans. À Philadelphie, où se font les plus grands préparatifs pour recevoir M. Lafayette, on lui destine, pour donner ses audiences, la salle du congrès où fut adoptée et signée la déclaration d'indépendance.

Le portrait de M. Lafayette est porté par toute la population sur les mouchoirs, sur les rubans, etc. Voici quelques-uns des toasts qui ont été portés à Boston et à la société littéraire de Cambridge:

Par le chef de la justice. *Au noble phénomène!* c'est ainsi que Cordon appelait un certain seigneur français, qui, à l'âge de dix-neuf ans, s'arracha des bras de la beauté et abandonna les délices de la fortune et le luxe de la cour pour la cause de l'Amérique et du genre humain, et cela lorsque les affaires de notre patrie semblaient désespérées, lorsque nos commissaires n'avaient ni argent ni crédit suffisans pour fournir un vaisseau qui les transportât. Ils l'avertirent avec franchise de notre malheureuse position, et ils se contentèrent de le détourner de son projet; mais le jeune héros répondit: «Lorsqu'il s'agit de votre cause, à présent je vais la servir: plus elle paraît difficile, et plus mon départ produira d'impression. Puisque vous ne pouvez avoir de vaisseau, j'en achèterai un, je l'équiperai; il portera vos décrets au congrès, et me conduira à l'armée américaine.» Il fit ainsi qu'il avait promis; et nous, fils et petits-fils de ceux qu'il est venu servir, nous nous enorgillons de payer la dette de la reconnaissance par l'hommage de notre cœur.

Par M. Erett: «Puisse l'Amérique devenir vieille, et l'Europe rajeunir!»

Par le président de l'Université de Cambridge: «À notre hôte et à notre ami le général Lafayette: il lit son histoire dans les regards d'un peuple.»

Les Français établis à New-York, au nombre de quatre à cinq cents, ont donné aussi une fort belle fête au général. Le discours prononcé au nom du comité chargé de l'inviter, et la réponse du général, sont répétés par tous les journaux du pays, ainsi que tous les discours prononcés dans les fêtes qui lui sont données depuis son arrivée; ils sont pleins à la fois d'éloquence et de modération. Voici celui du président de la fête donnée par les Français: «Messieurs, au quatorzième siècle, les Lafayette d'Auvergne améliorèrent le sort de ceux qu'on appelait alors leurs vassaux; au quinzième siècle, M^{lle} Lafayette était un modèle de beauté, de vertu et de charité; au dix-septième siècle, M^{me} Lafayette composa des ouvrages qui passeront à la dernière postérité; au dix-huitième siècle naquit le général Lafayette. Il naquit ennemi du despotisme et ami de la liberté. Jeune encore, il se fit son appui au berceau de l'indépendance. Je l'ai vu moi-même affronter tous les périls pour la défendre; son génie et son sang-froid ne l'ont jamais abandonné. Prompt à concevoir, ardent à exécuter, il combattit toujours pour la liberté; je fus témoin oculaire, je suis fidèle historien. Messieurs, voyez ces trophées, ces emblèmes, ces étendards, sur chacun est écrit: *Victoire, liberté, Lafayette.*» (Constitutionnel.)

ESPAGNE.

Madrid, le 12 octobre. — Le conseil de Castille, dans le plan d'instruction publique qu'il vient de présenter à S. M., avait sup-

primé l'université de Tolède; cette réforme n'a pas mérité l'approbation royale, et le roi a décidé que la ville de Tolède continuerait d'avoir une université, parce qu'elle avait rendu de trop grands services à la cause de l'autel et du trône pour la priver de cet avantage.

— Le conseil de Castille vient de terminer les débats du procès des ex-régidors constitutionnels de Madrid, mais il n'a pas encore prononcé sur cette importante affaire; néanmoins on sait que, d'après les instructions de S. M., il ne peut imposer aux ex-régidors que des peines pécuniaires.

— Le roi, touché des prières et des larmes de M^{me} Erro, lui a accordé la liberté de l'ex-ministre, son mari, qui néanmoins ne pourra sortir de l'enceinte de Valladolid.

— Ce qu'il y a de singulier dans l'état actuel des choses, c'est que le ministre favori, tout borné qu'il est, est une puissance nécessaire pour arrêter l'influence de M. Calomarde et du directeur de la police, qui penchent tous les deux pour le système de persécutions et de désordre. La commission militaire exécutive est un véritable tribunal révolutionnaire dans lequel les mots *accusation* et *condamnation* sont tout-à-fait synonymes. On a tenté, ces jours derniers, de traduire devant ce prétendu tribunal le malheureux ex-ministre Cruz, qui gémit depuis longtems dans un cachot, sans qu'il ait paru la moindre charge contre lui. Sa triste épouse à laquelle on a refusé jusqu'à présent la consolation d'aller se jeter aux pieds du monarque pour implorer sa justice, justement alarmée du complot qui était formé contre la vie de son époux, a eu enfin recours au général en chef français, qui a pris sur lui de la faire accompagner jusqu'à l'Escorial par un de ses aides-de-camp, afin qu'elle pût faire ses démarches pour implorer la bonté du roi.

(Constitutionnel.)

— L'on jouit ici d'une complète tranquillité, mais il n'en est pas de même dans les provinces de Navarre, de la Vieille-Castille, d'Arragon, de la Rioja et de la Manche. Les vexations de tout genre qu'éprouvent dans ces provinces les hommes d'opinions raisonnables sont telles qu'il est arrivé à Madrid plus de 7000 personnes réfugiées; et quoique la police ait expulsé un très-grand nombre des habitans de cette capitale, le vide qu'ils ont laissé est plus que rempli par les émigrés qui arrivent de tout les points du royaume.

— Les dernières lettres reçues de Gibraltar annoncent le départ de ce port de presque tous les révolutionnaires espagnols qui s'y étaient réfugiés; les uns sont partis pour l'Angleterre, les autres pour Tanger, en Afrique, et la plus grande partie pour les États-Unis.

— La gazette de Lisbonne publie un décret de S. M. T. F., par lequel quatre des censeurs royaux sont exclusivement chargés de la censure des brochures qui contiendront moins de trois feuilles d'impression, et des pièces de théâtre qui devront être imprimées, afin qu'étant occupés uniquement de ce service, il puisse être fait avec toute la célérité possible.

ANGLETERRE.

Londres, le 22 octobre. — Tous les ministres du cabinet et le duc de Wellington se sont rendus le 19 au château de Windsor, où il a été tenu un grand conseil en présence du roi.

— Le journal officiel (*London Gazette*), annonce que le parlement, qui devait s'ouvrir le 4 novembre, est prorogé au 6 janvier 1825. La formule usitée: *pour délibérer sur les affaires publiques*, ayant été omise, on en conclut qu'une nouvelle prorogation aura lieu.

— Un journal rapporte ainsi les dernières paroles du major Carrwright, le Nestor des partisans d'une réforme radicale: «Dites à mes amis que j'ai toujours conservé la conviction que la liberté civile et religieuse s'établira partout. Pour accélérer cet heureux événement il ne faut que des instrumens vertueux: le tems en fournira.»

— Des lettres de Batavia du 28 juin, reçues ce matin, annoncent que le commerce avec cette île n'est rien moins que dans un état prospère. Les droits énormes qui ont été mis dernièrement sur l'introduction des marchandises anglaises, ont engagé tous les marchands anglais à diriger leurs navires vers Singapore. La mortalité était si grande à Batavia, que plusieurs consuls européens ont succombé.

— Il paraît, d'après des lettres de Batavia, qu'on est parvenu à empêcher les Burmeses de recevoir des armes d'Europe. Une proclamation du gouverneur de Batavia, du mois de juin dernier, ordonne la saisie des armes et des munitions qu'on trouvera à bord des bâtimens qui jeteront l'ancre dans la rade, ou qui navigueront dans le détroit de la Sonde. En conséquence, deux bâ-

imens l'un américain et l'autre anglais, ont été arrêtés. On a pris 390 faisceaux d'armes à bord; les navires ont été ensuite relâchés. On sait aussi que les Cochinchinois ont reçu des armes de France, et le gouvernement des Pays-Bas a, dit-on, approuvé l'édit qui en empêche l'importation, à cause du danger qui le menacerait, si l'on permettait l'entrée des armes dans la péninsule de l'Inde.

— La récolte des pommes a manqué dans la plupart des provinces d'Angleterre. Le cidre est déjà renchéri de 90 pour 100.

— Le bruit s'est répandu hier à la bourse qu'un commis de confiance de MM. Rothschild s'était absenté de la maison de banque à Paris, emportant des effets pour 200,000 liv. st. On assure qu'il est parvenu à s'embarquer pour les Etats-Unis.

— Nous sommes informés, dit *The British Traveller*, qu'il y a beaucoup d'espoir de voir un arrangement se conclure entre la France et l'île de Haïti. La plus grande difficulté qui s'y opposait, était la demande par le cabinet français de la concession d'une place forte de l'île, pour caution du paiement de l'indemnité qui aurait été stipulée. Cette difficulté vient d'être écartée par l'offre du gouvernement haïtien de payer la somme entière en une seule fois, et nous apprenons qu'une maison de commerce de cette ville a déjà proposé de fournir les fonds nécessaires.

— Les journaux et lettres de diverses Iles-sous-le-Vent vont jusqu'à la date du 10 septembre. Le journal de la Guiane du 7 contient ce qui suit :

George-Town, le 27 août.

De nombreuses plaintes (dit la gazette de St-Vincent) ont été portées ici sur la conduite peu amicale de l'amiral Jacob, gouverneur de la Guadeloupe, qui fait détenir des vaisseaux anglais, simplement parce qu'ils passent à une certaine distance de cette île. Les particularités détaillées dans la lettre suivante du capitaine Dunscomb, qui commande un bâtiment allant des Bermudes à Antigua, adressée à son consignataire ici, fixeront l'attention de nos commandans et les induiront à prendre des moyens efficaces pour obtenir la restitution des vaisseaux détenus, qui a été refusée, dit-on, au capitaine Laurence, de la corvette l'*Eden* sur laquelle on a tiré.

Basseterre, le 30 septembre.

C'est à regret que je vous annonce que j'ai été détenu ici par le gouvernement français, en venant des Bermudes. Un cutter français, sous prétexte que j'étais trop près de la terre, m'a capturé et conduit ici, où j'attends le jugement de leur cour. Je ne suis pas seul dans ce cas; il y a la *Bella*, goëlette de M. Cavan et deux ou trois autres. Je suis dans une grande détresse, parce que je n'ai ni argent ni vivres pour mes gens, ni aucun ami en cette ville.

La malle des Iles-sous-le-Vent a apporté la nouvelle du départ de l'expédition de trois mille cinq cents hommes destinés à renforcer l'armée du président Bolivar.

(Globe and Traveller.)

PRUSSE.

Berlin, le 16 octobre. — Le navire *Mentor*, capitaine Harmen, venant de Chine, vient d'entrer dans le port de Swinemunde, avec une riche cargaison, consistant en thé, casse, soie écrue et nankins, outre différens objets rares d'art et de productions naturelles, parmi lesquels on distingue particulièrement des peintures chinoises sur papier de rizier. Les chinois paraissent surtout exceller dans la sculpture de l'ivoire, du nacre de perle et de l'écaille de tortue. Le capitaine a amené avec lui des îles de Sandwich un jeune insulaire de 15 à 18 ans; il est orphelin, et sera probablement établi dans les jardins de l'île des Paons. La navigation du *Mentor* à Rio-Janeiro, Valparaiso, Canton, et retour, a duré un peu plus de deux ans.

Des bords du Mein, le 19 octobre. — Le nombre de personnes qui dans le royaume de Wurtemberg, ont été mises en état d'arrestation à cause de délits politiques, s'élève à 17; elles sont rigoureusement surveillées dans la forteresse de Hohen Asperg. On assure cependant qu'on n'impute point de menées démagogiques à M. Liesching, mais des liaisons dangereuses avec des libéraux français.

FRANCE.

Paris, le 23 octobre. — Le roi a présidé hier le conseil supérieur de commerce et des colonies. Ce conseil s'est prolongé jusqu'à quatre heures; le dauphin y assistait. On annonce que le président du bureau de commerce, M. de Saint-Cricq, y a fait un rapport sur la convention commerciale du 20 juin 1822, entre les Etats-Unis et la France.

— Nous avons parlé, dit l'*Etoile*, d'un nommé Prestat qui, aux Etats-Unis, avait essayé de se faire passer pour le dauphin, le fils de Louis XVI, et nous avons dit qu'il venait de s'embarquer pour la France. Il vient effectivement d'y arriver, et il a débarqué au Havre, où il s'est présenté en qualité de Charles X, roi de France et de Navarre. Il n'est parvenu jusqu'ici à autre chose qu'à se faire passer pour un fou; et malgré les titres et les certificats qu'il produit en foule, M. le lieutenant du roi baron de Pic n'a pas hésité à le faire arrêter et à le faire mettre en lieu de sûreté.

— Le 3 de ce mois, il est arrivé un accident affreux sur le territoire de la commune d'Aubréville, arrondissement de Verdun. Des chasseurs étaient réunis pour une chasse aux sangliers; le fils du sieur Noël, brigadier forestier du prince de Condé, duc de Bourbon, apercevant ces animaux et étant à portée de les atteindre, lâche un coup de fusil; au même instant un grand cri part de l'endroit où était placé son père; le jeune homme y court et à la douleur de le trouver étendu mort sur la place: la balle dont le fusil du fils était chargé ayant frappé un corps dur était allée, par une répercussion fatale, atteindre le malheureux père. Le fils, encore plus infortuné d'avoir perdu l'auteur de ses jours d'une manière si cruelle, est en proie au plus violent désespoir.

— Papavoine et la dame Clotilde Malservait ont de nouveau été extraits hier, le premier de la prison de la Force et la seconde des Madelonnettes, et amenés devant le juge d'instruction, pour être confrontés avec d'autres témoins. La dame Malservait est toujours amenée avec la robe rose et tout le costume qu'elle portait le jour de l'événement de Vincennes.

— Le numéro du 16 de ce mois, de l'*Ami de la Charte* du

A Liège, de l'imprimerie de R.

Puy-de-Dôme, a été saisi, le 18 à la réquisition de M. le procureur du roi près la cour royale de Clermont-Ferrand.

— On a découvert, à soixante-dix pieds de profondeur, dans une vallée du Jura, une cloche qui pèse plus de dix-huit milliers. On commence à croire qu'un couvent ou une église a été englouti dans cet endroit, et l'on en a rencontré que le clocher. Les recherches continuent.

— On mande de Thionville, en date du 18 octobre :

« On vient de repousser une invasion à laquelle on était loin de s'attendre. Une troupe de sangliers, remontant le canal qui sépare le fort de la Double-Couronne du courommé d'Yutz, a mis l'alarme dans la ville; l'instant où l'avis en est parvenu, on s'est précipité vers le point de descente; tout a servi d'armes, jusqu'aux marteaux des serruriers qui posaient les brise-glaces du nouveau pont du canal et aux fourches du magasin à fourrages. L'officier de garde du fort, se saisissant du fusil d'un de ses soldats, a tué deux sangliers; cinq autres sont restés sur la rive; le reste a été mis en fuite, et la nuit a assuré leur retraite et leur salut. Ce n'est que vers la fin de la soirée que l'on a su la cause d'un événement aussi imprévu. Trois chasseurs, battant la campagne sur la route de Sierck, ont rencontré dans le petit bois de Maquenom une troupe de vingt-quatre sangliers qui a été conduite par les chiens, de ce bois à celui de Ham, puis de celui-ci au premier. Enfin, on est parvenu à les mettre en plaine, et la population de Basse-Yutz et de Maquenom s'est mise en tirailleurs pour cerner les fuyards, qui ont gagné et suivi la rive droite de la Moselle; une laie de haute taille a traversé la rivière; d'autres ont percé l'enceinte, et ont gagné le bois d'Illange; trois ont été tués sur les glacis; le reste, parvenu à l'entrée du canal qui traverse les deux forts, l'a remonté, et c'est là que l'action s'est renouvelée. »

— Le jeune César Ducornet, de Lille, né sans bras et élève de l'école de dessin de cette ville, vient d'être appelé au concours d'admission de l'Académie royale de Paris. Cet intéressant élève, qui doit à la munificence royale la faveur de continuer dans la capitale ses études en peinture, a été jugé le deuxième sur deux cent vingt-cinq concurrents.

— La première représentation du *Sacrifice interrompu*, opéra en 3 actes, paroles de MM. de Saur et Saint-Geniez, musique de Winter, a parfaitement réussi hier à l'Odéon. L'action est simple, et rappelle quelques traits de l'épisode d'Alonzo dans les *Incas*, de Marmontel.

L'Administrateur a fait des dépenses immenses, et jamais l'Odéon n'a étalé tant de pompe, de luxe et de magnificence.

— Une lettre de commerce reçue de Madrid contient ce qui suit :

« La facilité avec laquelle la police accueille toutes les dénonciations qui lui sont adressées, vient de lui faire commettre une méprise qui aurait pu paraître plaisante si l'on était plus disposé à rire. Il y a quelques jours le sergent de la police reçut une lettre anonyme dans laquelle on lui annonçait que des individus, qui avaient marqué sous le régime constitutionnel, se réunissaient tous les jours, et se réuniraient encore le soir même pour tramer un complot dont le but était l'assassinat d'un grand personnage. La rue et la maison qui servaient de lieu de réunion étaient indiqués par le dénonciateur. Aussitôt des ordres sont donnés pour que les conspirateurs soient saisis au moment même de leur conciliabule; des troupes sont embusquées dans les maisons voisines; les issues de la rue sont gardées, les agens de police se mettent en observation près de la maison indiquée. A peine fait-il nuit qu'on voit en effet plusieurs individus arriver successivement et entrer dans la maison désignée comme le foyer de la conspiration. Lorsqu'on les croit tous réunis, la maison est cernée, les agens de police, soutenus par la force armée, franchissent la porte avec fracas et pénètrent dans les appartemens; que trouve-t-on?... un vieux conseiller-d'état malade, dans son lit; et dans la chambre voisine, sept à huit médecins consultant sur sa maladie. »

Cours de la bourse du 23 octobre. — 5 p. c. consol. 102 fr. 55 c. Emp. royal d'Espagne, 58; act. de la banque, 1980. La fin du mois, à 3 li. 1/2, était à 102 fr. 70 c.

INTERIEUR.

Bruxelles, le 25 octobre. — A la dernière audience royale, qui a duré plus de 6 heures, S. M. a daigné dire avec bonté à plusieurs personnes admises vers la fin, qu'elle regrettait qu'elles eussent dû attendre si long-tems. Le roi ne s'est retiré qu'après avoir entendu toutes les personnes qui s'étaient présentées à l'audience. Dans cette même audience notre auguste monarque a daigné faire un accueil bienveillant et flatteur au tribunal de première instance de cet arrondissement.

— Plusieurs députations et autorités sont allées complimenter S. A. R. le prince Frédéric sur son prochain mariage. Aujourd'hui une députation du tribunal de première instance a eu l'honneur d'être admis près de S. A. R.

— LL. MM. le roi et la reine et S. A. R. la princesse Marie ont assisté hier à la représentation de *Jeannot et Colin* et de la *Laitière Suisse*, et leur présence a donné l'essor à des acclamations unanimes. (*Jour. de Bruxelles.*)

— Le superbe tableau de M. Odevaere, peint par ordre de S. M. et qui représente la fondation de la principauté d'Orange, sera exposé aux regards du public, à l'hôtel-de-ville, salle dite du Christ; à dater de mercredi 27 du courant, tous les jours depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures après-midi.

LIÈGE, LE 26 OCTOBRE.

Les affaires ont continué à être très-animées à Amsterdam, au marché des céréales du 21 dernier. Elles sont généralement en hausse. (*Journ. de Bruxelles.*)

— Hier, vers deux heures du soir, un homme, âgé d'environ 45 ans, s'est tué d'un coup de pistolet, dans la rue aux Chevaux, faubourg d'Amercoeur. Cet homme avait été aperçu dès le matin dans les environs de ce lieu. La cervelle est entièrement emportée. On a trouvé sur lui de la poudre et plusieurs balles.

— La distribution des prix aux élèves de l'école d'enseignement mutuel de cette ville a eu lieu hier; ainsi que nous l'avions annoncé, cette intéressante cérémonie avait attiré un nombreux concours de parens d'élèves et d'amis de l'instruction. Tous ont paru également satisfaits et de la bonne tenue et des progrès des jeunes-gens. La séance a été terminée par un discours prononcé par M. Duflos, directeur de l'établissement. Puisse cette institution

continuer à prospérer, et puisse son utilité exciter en sa faveur la sollicitude de notre administration!

— Les Tyrihiens étaient sans doute le peuple le plus gai de toute l'antiquité; chez eux, on riait à toute heure et à tout propos: les affaires les plus sérieuses ne pouvaient se traiter sans rire. On riait sur la place publique, on riait au théâtre, on riait aux tribunaux et peut-être aux funérailles; nous pouvons prédire la même maladie à toute ville où M. Sarthé séjournera quelque temps. Etiez-vous, lecteurs, à la représentation d'hier soir? N'est-il pas vrai que jamais public ne s'est livré à des accès de gaieté plus bruyants et plus prolongés? Dans Frontin et les Deux Précepteurs, Sarthé avait déjà fait le parterre de bonne humeur; mais dans la Visite à Bedlam, le seigneur Crescendo a fait redoubler encore les éclats de rire par sa verve et l'originalité de son jeu.

— Selon des nouvelles de Gibraltar du 4 de ce mois, on y avait reçu l'avis que l'escadre algérienne de quatre bricks et quelques goëlettes avait mis à la voile d'Alger le 10 septembre, pour croiser contre les bâtimens espagnols et sardes. On en craignait de grands inconvéniens pour le commerce. Ces lettres ne font aucune mention d'hostilité de la part de cette régence barbaresque envers le pavillon des Pays-Bas; toutefois on sait que notre monarque a pris des mesures de précaution contre les entreprises éventuelles de ce gouvernement fallacieux. (Journal de la Belgique.)

— On lit l'art. suivant dans un Journal Français. Il y a trois jours, un homme monte dans un cabriolet de louage, et dit au cocher de le conduire au cimetière du Père-Lachaise. Il se tait pendant le trajet; arrivé à la porte de l'entrepôt des humains, le cocher veut éveiller le voyageur qu'il conduit; il le pousse, le tire par sa manche: le malheureux était mort...

— On écrit de Constantinople: « Un exprès, qui est arrivé ici de Saint-Petersbourg, a apporté à lord Strangford le cordon de l'ordre de St-Alexandre, de la part de l'empereur, en témoignage de son approbation des négociations dont le noble lord a été chargé pour le gouvernement Russe. »

— On dit que les Grecs ont révoqué leur féroce proclamation. On dit aussi que notre commissaire des îles Ioniennes s'est transporté auprès du gouvernement grec, au lieu de le mander auprès de lui. Cette nouvelle est évidemment controuvée. (Courier Anglais.)

— Loin d'être controuvée, dit l'Etoile, cette nouvelle est officielle. Elle a pour garant l'Observateur autrichien, qui est encore moins favorable aux Grecs que le Courier Anglais.

— Outre les soixante-deux bâtimens étrangers qui font partie de l'expédition du pacha d'Egypte, le journal grec, l'Ami de la loi, du 16 août, annonce qu'il y a dix-sept bâtimens espagnols, quatre russes, un toscan et un américain, dont on ignore les noms à Hydra. (Globe and Traveller.)

— Des lettres de commerce de Trieste, reçues en Hollande, annoncent que le 22 septembre dernier, les Grecs ont battu et brûlé en partie la flotte turque dans les parages de l'île de Patmos.

— Un journal périodique anglais (Attic Miscellany) contient quelques extraits assez curieux de l'ouvrage que fait imprimer en ce moment le capitaine Medwin, sous le titre de Conversations et Anecdotes sur lord Byron.

« On a prétendu, dit le noble lord, que miss Milbauck avait refusé ses hommages; ce fait est inexact, elle y avait répondu en disant qu'elle ne pouvait avoir pour moi d'amour; mais au moins une parfaite amitié. Or, on sait que ce mot est dangereux pour une jeune fille: c'est un amour qui a déjà toutes ses plumes et qui ne demande qu'un beau jour pour prendre son essor. »

« Une bohémienne m'avait prédit que le nombre 27 me serait funeste, et l'événement a justifié cette prédiction. Voici une anecdote assez curieuse sur une bague. Le jour de nos accords avec lady Byron, un jardinier de Westbury trouva une bague qui avait appartenu à ma mère et qui avait été perdue depuis long-temps; Je la regardais comme devant me servir d'anneau de noces, mais j'en aurai mal parce que le mariage de ma mère avait été malheureux. Le mien devait être plus malheureux encore. »

« Une lettre de lord Byron à M. Hobhouse contient, sur la séparation des deux époux, quelques détails assez curieux. Notre lune de miel, dit lord Byron, fut loin d'être sans nuages et le baromètre ne tarda pas à baisser graduellement mais il ne descendit jamais jusqu'à zéro. On a cru généralement que j'avais épousé une grande héritière, et le vrai est cependant que ma femme ne m'apporta pas plus de 10,000 livres sterling, qui ne tardèrent pas à être dissipés, parce que l'argent de nous avait formé une maison à part, que chacun avait sa voiture et ses gens, et que nous recevions beaucoup de monde, mon patrimoine même, qui était alors peu considérable, ne tarda pas à être compromis: nous ne tardâmes pas à être assaillis de créanciers; une saisie s'en suivit et la justice s'empara de tout ce qui nous appartenait, de tout, jusqu'aux meubles de notre usage. (Ici se trouvent, sur la manière dont lady Byron quitta son époux, et se retira chez son père, des détails que nous avons autrefois connus.) »

Voici deux projets de lois sur la milice portés à la 26. chambre: Ceux qui pourraient avoir négligé de satisfaire aux obligations relatives à l'inscription et au tirage au sort pour la milice, qui leur étaient imposées par quelque loi ou arrêté royal antérieur à la loi du 8 janvier 1817, et qui n'auraient pas été poursuivis, ne le seront pas de ce chef, et seront dispensés aussi de l'obligation de produire les certificats requis par la loi susdite, constatant qu'ils ont satisfait à la milice, et seront libérés des peines résultant de la non production de ces certificats.

Les personnes, qui après avoir été dûment inscrites pour la milice nationale, ont satisfait à toutes les obligations qui d'après cette inscription, leur incombaient, et ont servi par suite d'un engagement volontaire dans une compagnie de terre ou de mer dans un grade inférieur à celui de second lieutenant, pendant le terme de cinq ans, qui est le terme de service exigé pour la milice nationale, auront droit à une exemption définitive du service de la milice nationale.

EVELINE (*).

La famille O.-F..., irlandaise et catholique, ayant pris part à l'insurrection en faveur de Jacques II, fut, après la bataille de La Boyne, forcée de s'exiler. Elle vint se fixer à Paris, vers la fin du XVII^e siècle. Plusieurs réintégrations obtenues sous la maison de Hanovre et quelques concessions avaient fait passer les biens dans cette dernière branche de la famille O.-F... Enfin une fortune considérable se trouvait réunie sur la tête d'une jeune personne dans laquelle devait finir le nom.

Eveline avait cette beauté qu'on n'entreprend point de peindre, de peur de paraître tomber dans l'exagération des romans. Elle joignait tant d'autres avantages à celui-là, que si elle eût été moins riche, moins ornée de talens, elle eût peut-être encore trouvée plus belle, parce qu'en la voyant, on se voyait trop favorablement prévenu.

Une taille svelte et flexible, une grâce native qui tenait également à la légèreté et à la douce lenteur de ses mouvemens, une teinte légère de mélancolie rêveuse, et non pas triste, répandue sur sa physionomie, un regard

(* Petit volume in-12. Cet ouvrage, comme celui d'Ourika, est généralement attribué à une femme, et se vend à Paris au profit d'un établissement de charité.

d'une candeur et d'une bienveillance ineffables, dans lequel se peignait l'âme toute entière, donnaient à Eveline un charme auquel personne ne résistait. Les hommes semblaient craindre de l'outrager par des fadeurs présomptueuses; près d'elle ils se jugeaient plus sévèrement. »

« Après d'elle était une jeune fille un peu plus âgée qu'elle et sa cousine éloignée. Appartenant à une branche ruinée de la famille O.-F..., Lucy ne devait son existence qu'à Eveline, qui prenait soin de le lui faire oublier par les attentions les plus délicates. »

« Il était difficile de rassembler plus qu'Eveline tous les élémens de bonheur. M^{de} O.-F..., sa mère, l'aimait comme nous aimons un reste précieux de tout ce qui nous fut cher, et comme un souvenir douloureux et tendre du fils aîné qu'elle avait perdu à l'armée. Le vieux commandeur O.-F..., son oncle, voyait en elle le seul rejeton d'une famille dont l'illustration ou l'ancienneté étaient le plus grand intérêt qu'il eût dans la vie. »

Entourée d'un cercle brillant d'adorateurs, Eveline se montrait indifférente aux hommages les plus empressés. « Crois, disait-elle souvent à son amie, crois qu'aucun de ceux qui semblent m'adresser les vœux les plus sincères ne m'aiment réellement. Ils ne s'attachent qu'à de légers avantages extérieurs, ou, ce qui est encore pis, à des avantages qui sont étrangers à ma personne. Ils ne songent pas à cette sympathie des âmes élevées, à cette communauté de sentimens généreux sans lesquels je ne conçois pas de bonheur. Toi, qui croirais être heureuse de recueillir leurs hommages, un jour tu recevras les vœux sincères et désintéressés d'un homme modeste et vertueux. Qui sait même s'il n'en est pas un maintenant qui te les adresse en secret? »

« Lorsqu'Eveline finissait ces mots, une légère rougeur passa subitement sur ses joues; une larme, qui roulait dans ses beaux yeux, rendit son regard plus brillant; puis elle porta son mouchoir à son front et quitta brusquement sa cousine. »

Cependant Eveline est affligée des vives sollicitations que ses parens lui adressent pour la décider à fixer son choix; son vieil oncle a formé le projet de maintenir le nom et le titre d'O.-F..., comme première condition du mariage, tout en se montrant exigeant sur l'ancienneté de la famille dans laquelle ils passeraient: la santé chancelante de M^{de} O.-F... menace de laisser bientôt Eveline sans protection dans le monde.

La santé d'Eveline s'altérait. « La fraîcheur disparut peu-à-peu de son teint; elle eut de fréquens accès de mélancolie. Elle restait quelquefois des heures entières plongée dans une rêverie qu'on n'osait plus interrompre, tant elle semblait s'y complaire. Ses regards étaient arrêtés sur un même objet, indifférent en apparence, et le caressaient comme s'il eût été doué d'un charme inconnu, ou comme s'il eût rappelé quelque délicieux souvenir. »

« De toute sa musique, elle ne gardait sur son piano-forté que deux ou trois airs, et plusieurs romances qu'elle chantait de prédilection, en tournant furtivement les yeux vers un coin éloigné du salon, comme s'il se fût trouvé là quelqu'un qui prit plaisir à l'entendre. Elle négligeait ses pinceaux et ses crayons; cependant lorsqu'elle était seule, elle travaillait avec ardeur à copier un tableau qu'elle tenait caché avec soin. »

Au milieu de la société qu'on recevait chez M^{de} O.-F..., elle donnait à ses regards un air d'indifférence qu'on aurait pu trouver exagéré à dessein, et par fois elle les dirigeait à la dérobée avec une expression timide et bienveillante, vers une personne qui se tenait à l'écart. »

« Au spectacle, pendant que l'attention des personnes était toute entière à la scène, elle portait d'un autre côté ses regards si retenus et si chastes, qui ne transmettent qu'à un seul la pensée intime d'une vierge. »

Eveline parcourait souvent les journaux, et ce n'était pas les nouvelles qu'elle y cherchait. Un feuilleton sur la peinture, dans lequel il était parlé avec éloge d'un tableau qui l'intéressait, lui causa un jour un plaisir inexprimable, et ce plaisir, elle le goûta seule dans sa chambre, ne se lassant point de relire l'article qui en était la cause.

Deux ans auparavant, ces dames étaient allées passer quelques jours à la campagne. A peu de distance du parc, il y avait des sites très-pittoresques. Un jour les habitans du château y virent un jeune homme occupé à faire des études de peinture. On lui demanda la permission de regarder ses esquisses. Eveline surtout, qui en avait déjà entrepris de semblables, était intéressée à les considérer avec attention. Elle fit à l'artiste diverses questions sur son ouvrage, sur le choix de ses couleurs, « avec cette voix si douce qui semblait une mélodie céleste. Ajoutez qu'elle était dans tout l'éclat de sa fraîcheur et de sa beauté. Le lendemain, ces dames retournèrent à Paris. »

« Quelque mois après l'exposition eut lieu. Un tableau y fut très remarquable; une figure ravissante en faisait le succès. La famille et les amis d'Eveline trouvèrent exactement ses traits dans cette figure. Elle même s'y reconnut aussi. Cette singulière ressemblance fut attribuée au hasard. »

M^{de} O. — F... avait songé plusieurs fois à faire peindre Eveline en pied. La circonstance dont il s'agit lui rappela cette idée, et lui fit donner la préférence à l'auteur du tableau. Il ne peignait pas ordinairement le portrait; mais quand il sut qu'il s'agissait de celui de M^{de} O. — F..., il ne se fit pas prier.

Il est inutile de dire que c'était le même jeune-homme qui avait été rencontré à la campagne. Eveline seule le reconnut. Le portrait fut plus ressemblant encore que la figure du tableau.

« Ce jeune artiste se présentait bien et avait des manières distinguées. Sa conversation était agréable; il s'exprimait avec chaleur quand il avait occasion de s'élever à des pensées généreuses. Resté quelquefois seul avec Eveline pendant les séances qu'avait exigées le portrait, il avait un sentiment trop délicat des convenances pour se permettre une parole qu'une mère n'eût pas dû entendre. La modération excessive du prix et les délais qu'il prolongea avant d'en accepter le paiement furent tout ce qu'on eût pu lui reprocher comme inconsideré. »

« Il avait continué ses visites avec discrétion mais non sans motif, puisqu'il donnait des conseils à Eveline et qu'elle lui montrait tous ses ouvrages. »

M^{de} O. — F... parvint à deviner le secret d'Eveline. Elle en fut étonnée et affligée; mais la vie d'une fille l'emporta dans son cœur. Un jour elle lui annonça qu'elle avait invité M. D... à dîner.

« Il est difficile d'exprimer ce que produisit sur la pauvre Eveline une nouvelle aussi inattendue. Elle rougit, elle pâlit. Son cœur battit avec violence; une respiration pressée agita son sein. Elle n'osa lever les yeux sur sa mère, mais en les baissant, elle laissa lire sur sa figure, de la surprise, de la confiance et une secrète joie. »

« M^{de} O. — F... avait choisi, pour risquer cette démarche délicate, un jour que le commandeur dinait en ville. On ouvrit la porte. Eveline sentit bondir son cœur. On annonça M. D...: elle se composa de son mieux. »

« C'était un jeune homme qui n'avait rien de remarquable au premier aspect, et dont la figure aurait pu passer pour commune, si ses yeux n'eussent jeté, lorsqu'il s'animait en parlant, de ces lueurs qui révèlent le génie. Il était peintre, et il s'était déjà fait un nom distingué. »

« Les premiers compliments furent nécessairement un peu embarrassés. M^{de} O.-F... fit à M. D... d'obligeans reproches de n'être pas venu quelquefois lui demander à dîner, ce dont il n'eût pas de peine à s'excuser. Eveline n'osant ajouter à ces paroles affectueuses toutes celles que lui eût inspirées son cœur, les appuyait seulement des yeux et c'était surtout vers sa mère qu'elle tournait ses doux regards de gratitude et d'adhésion. M. D... paraissait partagé entre sa timidité, sa surprise, et l'enivrement d'un bonheur futur qu'il n'osait ni se représenter, ni se promettre. »

Un funeste contre-tems vint troubler cette situation qui rendait la vie à Eveline : le commandeur rentra, tout-à-coup, trompé, sans doute sur le jour de son invitation. Il fit éclater sa mauvaise humeur et tout l'orgueil des préjugés aristocratiques. Le jeune homme offensé, se contint par égard pour Eveline. Celle-ci en eut le cœur gonflé. Le rêve de bonheur auquel elle s'était livrée un moment, s'évanouit. Elle vit la réalité sans espérance. Elle tomba presque inanimée; il fallut la porter dans son lit. La fièvre de consommation qui l'avait minée lentement prit dès lors un caractère aigu, et ne lui laissa point de relâche. Une température très malsaine régnait depuis quelque tems. Cette fièvre devint inflammatoire, et bientôt on fut sérieusement alarmé sur les jours d'Eveline.

Le commandeur lui-même, effrayé de la situation d'une nièce qu'il chérissait fit taire ses préjugés et proposa une entrevue avec M. D***. Eveline accueillit avec empressement et intérêt cette marque d'attachement. Mais déjà les médecins n'espéraient plus rien et elle-même ne se faisait plus d'illusion.

Le tems s'écoula rapidement jusqu'à l'heure à laquelle M. D***. ne manqua point de venir. Eveline était dans une sorte d'exaltation qui présentait l'apparence d'un meilleur état. Ses idées s'élevaient, elle parlait avec plus de vivacité, et même elle laissait briller quelque lueur d'une gaieté douce qui ranimait l'espoir de sa famille.

« M. D***. entra amené par le conducteur. Il se tenait éloigné du lit, avec un respect religieux. « Approchez, M. D***. lui dit Eveline, avec sa voix touchante et affectueuse, nous sommes déjà d'anciennes connaissances. Puis elle se reprit en souriant : je veux dire d'anciens amis. »

« Elle tendait la main au malheureux D***. il la saisit avec transport et la baigna de ses larmes en se jetant à genoux tout tremblant et pâle comme la mort. » Calmez vous, mon ami, poursuivit-elle, calmez vous, mon ami; ce n'est point pour éprouver votre sensibilité que je vous ai fait appeler ici. Je le sais, vous êtes bon, vous devez me plaindre de mourir à cet âge. Non j'ai voulu vous voir pour vous donner quelques idées consolantes en vous disant adieu. Maintenant ce n'est plus à moi, c'est à ceux que je laisse qu'il faut penser. »

« Les maximes de la société condamnent sans doute cette entrevue qui est bien triste pour vous et qui pour moi est la dernière joie à goûter sur la terre. Mais j'approche d'un moment où les scrupules, l'étiquette et les vanités du monde sont bien peu de chose. Je ne les maudis point ces lois que nous avons dû respecter : je subis ma destinée. Ce sont elles qui vous ont défendu de m'ouvrir votre cœur : mais je crois l'avoir deviné. »

« Oui, vous aviez pour moi de l'estime, de l'attachement, plus encore. Puisque rien ne m'oblige désormais à garder un silence qui m'a tuée, je vous dirai que toutes mes pensées, tous mes sentimens s'étaient portés sur vous. Je prenais part à tout ce qui touchait votre existence, à vos succès, à vos espérances, à vos chagrins. J'aurais regardé comme le suprême bonheur d'unir mon sort au vôtre; j'aurais tout fait pour vous rendre heureux. Mais celui qui décide de tout ne l'a pas voulu ainsi : apparemment cela n'était pas bien.

Adieu : aimez toujours la vertu et l'ordre. Soyez heureux ; songez souvent à moi, non pour vous attrister, mais pour vous encourager et pour vous prémunir contre votre peu de confiance en vous : quels que soient sur vous les jugemens des hommes, vous trouverez peut-être du charme dans le souvenir de celle qui a su mieux que personne vous apprécier, vous aimer. Adieu encore, cher D*** ; nous nous reverrons là haut : cette idée m'accoutume avec la mort. Là rien ne nous empêchera d'être l'un à l'autre. Je vous entends ; vos sanglots m'apprennent assez ce qui se passe en vous. Epargnez-les moi ; ils me déchirent le cœur et me rendent la mort affreuse. »

« Le malheureux, hors de lui-même, porta sa bouche sur les lèvres décolorées d'Eveline. Ce fut leur baiser d'amour et d'hymen. Ce fut le seul qu'il se fussent donné de leur vie. Eveline mourait. »

cop. par Delvaux

ENIGME.

Sans mon frère, lecteur, je serais inconnue,
Je lui dois tout l'éclat dont je brille à ta vue,
Avec lui, cependant, l'on ne me voit jamais;
Et s'il vient d'un côté, de l'autre je m'en vais.

Le mot de la dernière charade est *Porte-feuilles*.

Les Etats Députés de la province de Liège, Vu l'arrêté de Son Excellence le ministre de l'instruction publique, de l'industrie nationale et des colonies, du 20 mai 1823, par lequel, d'après l'arrêté de sa majesté du 26 décembre 1818, il leur attribue la désignation des individus qui seront placés dans l'établissement fondé à Rome, par feu Lambert D'Archis, en faveur des Liégeois Wallons qui y vont étudier les sciences et les beaux arts; Vu le testament dudit Lambert D'Archis du 22 octobre 1806;

Considérant que dans ce moment deux places sont encore disponibles dans ledit établissement;

ARRÊTENT : Art. 1er. Les jeunes Liégeois parlant wallon, qui se vouant à l'étude des sciences ou des beaux arts, désirent joindre des avantages de la fondation d'Archis à Rome, sont invités à en adresser la demande aux Etats Députés avant le 10 novembre 1824.

Art. 2. Ils justifieront par certificats en due forme. 1^o. Qu'ils sont de la ville de Liège ou des communes circonvoisines jusques à la distance de quatre lieues de cette ville.

2^o. Qu'ils ont de l'aptitude à l'étude de la science, ou de l'art auquel ils se destinent.

3^o. Que leur conduite est bonne et régulière.

Art. 3. Suivant ledit testament, seront admis de préférence; savoir :

1. Les parens et alliés du fondateur.

2. Les sujets nés dans la commune de Milmorte, lieu de la naissance du fondateur.

3. Ceux de la paroisse de St-Hubert à Liège, et ceux des environs de Milmorte et les Hesbignons dans le dit rayon de quatre lieues.

Art. 4. On pourra prendre connaissance aux bureaux de l'administration provinciale des avantages qu'offre ledit établissement à Rome, aux Liégeois qui seront admis.

Art. 5. Le présent sera inséré dans le mémorial administratif et dans les feuilles publiques de la province.

A Liège, le 23 octobre 1824.

Présens nobles et très-honorables seigneurs, Cte. de LANNOY, BELLE-ÉROID, Bon. de VILLENFAGNE, KNAEFS KENOR, CRAWHEZ.

Par la députation le greffier des états, (Signé) BRANDES.

Le président, (Signé) Cte. de LIDEKERKE.

Pour expédition conforme, Le greffier des états de la province de Liège, chevalier de l'ordre du Lion Belgique. (Signé) BRANDES.

PRIX DES GRAINS. — Du 25 octobre.

LA RASIERE DE	froment vieux. . .	fl. 4 93 c.
	Id. nouveau. . .	» 4 49 »
	seigle vieux. . .	» 2 94 »
	Id. nouveau. . .	» 2 41 »

A Liège, de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 25 octobre.

Naissances : 9 garçons, 10 filles.

Décès : 1 garçon, 3 hommes, savoir :

Jean-François Nicolas, âgé de 92 ans 5 mois, ancien jésuite anglais, rue Ste-Claire.

Jacques-Paul Sarolea, âgé de 77 ans, potier d'étain, rue sur les Fossés, époux de Marie Fastré.

Henri Laprelle, âgé de 66 ans, journalier, domicilié à Herstal, décédé en cette ville, célibataire.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(186) TART, rue de l'Épée, vient de recevoir des huitres angl. très fraîches, prunes de Ste Catherine et gros marons.

Chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel-de-Ville, on a reçu des huitres anglaises très fraîches.

Capitiaux à placer sur billets, hypothèques et rentes, place l'Université, n^o. 271, à Liège.

Belle partie de coton anglais, à broder, coudre et tricoter, arrivée chez les dlles. GORDINNE, sœurs, nég^{tes}, au Saumon d'or, rue sous la grande Tour, à Liège, n^o 493.

(183) A louer à des personnes tranquilles, un appartement très ample, situé rue Hors-Château. S'adresser même rue n^o 458.

(184) Mercredi trois novembre 1824, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère du notaire BOULANGER, à Liège, il sera procédé à la vente aux enchères de la maison n^o 617, sur Avroy, à côté du couvent des ex-Augustins, à Liège, consistant en un corps de bâtiment à la rue; un autre bâtiment ensuivant et un jardin clos de murs. Il y a pompe et citerne.

On peut prendre connaissance des titres et du cahier des charges chez ledit notaire.

(185) La vente d'une pièce de terre située à Villers-le-Bouillet, qui devait avoir lieu à la requête des héritiers bénéficiaires Nicolas Collette, le 2 novembre, est postposée; il ne sera rendu ledit jour que la rente due par le sieur Erkens, telle qu'elle est désignée aux précédentes annonces et dont les titres sont déposés chez le notaire BOULANGER, à Liège.

(174) La commission administrative des hospices civils de Liège, informe qu'on offre de lui fournir les 100 livres des Pays-Bas, de pommes-de-terre dites : cornes de gatte, au prix de deux florins dix sept cents, et de celles dites : boulets dans lesquelles il devra y avoir au moins 173 d'une qualité dite : canelles au prix d'un florin huit cents. Les personnes, qui voudront faire à un prix inférieur, l'entreprise; 1^o. de 2490 livres des Pays-Bas, en 5 lots, de pommes-de-terre dites : cornes de gatte; 2^o. et de 37170 livres des Pays-Bas de celles dites : boulets et canelles en 5 lots, devront faire leurs soumissions sur papier timbré et les remettre au plus tard jeudi prochain avant midi au secrétariat de la dite commission où l'on peut voir le cahier des charges avec le détail des lots.

On cherche en location une maison commode au centre de la ville. S'adresser rue Féronstrée, n^o. 825.

(172) A remettre au 15 mars prochain une ferme de 80 bonniers. S'adresser à M. le notaire DELVAUX, à Fallais.

(171) A vendre au n^o. 696, rue du Pot-d'Or, une forte électricité parfaitement montée, avec conducteur, bouteilles de Leyde, et beaucoup de pièces d'expérience.

(41) A louer, pour le 25 décembre prochain, une belle et grande maison, avec remise, écurie et vaste jardin, située faubourg St-Léonard, cotée numéro 94, avec sortie sur le quai du même nom. S'adresser rue Vinave-d'Ile, n^o. 606.

BELLE MAISON DE CAMPAGNE A VENDRE.

Pour sortir de l'indivision.

(169) Aucune enchère n'ayant eu lieu sur la mise à prix de 10 mille florins, outre les charges, fixée par le jugement du tribunal civil de première instance séant à Liège, pour l'adjudication de la belle maison de campagne sise à Fragnée, près la barrière du Val-Benoit, occupée par Madame veuve DEMET, elle sera de nouveau exposée en vente publique et définitive mercredi 27 du courant, à dix heures précises du matin, au bureau de la justice de paix du quartier du nord, rue Neuve, ainsi qu'il a été précédemment annoncé.

Sur la mise à prix de 18900 florins (40 mille francs) y compris les charges.

Le cahier des charges est déposé, et le tout est à voir comme le portent les précédens avis.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

(176) Le jeudi 14 novembre 1824, à dix heures du matin, en l'étude de M^e. BERTRAND, notaire, à Liège, sise place Saint-Lambert, n^o. 10, on réexposera en vente définitive une ferme d'origine patrimoniale, appelée la Brassinne, avec un four à chaux et 2508 perches faisant 28 bonniers 15 verges grandes en jardin, prairie, terres labourables et pâture, située à Beaumont, commune de Warzée, elle est distance de cinq lieues de la ville de Liège, trois de celle de Huy et une de Terwagne.

S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements.

MATHIEU LAENSBERGH, rue Souverain-Pont, N. 320.